

## **Objectifs de la formation et conditions d'admission au cours préparatoire à l'examen professionnel de Technologue en Industrie laitière (Brevet TIL)**

### **Directives du 1er août 2009 sur la formation préparant à l'examen professionnel de technologue en industrie laitière (DFTil) (extraits)**

#### **I. Dispositions générales**

##### **Art. 3 Objectifs**

La formation que le Cours offre a pour objectif qu'à son issue, la personne en formation soit capable :

- a. de démontrer ses compétences acquises en vue de la procédure de qualification propre à l'examen professionnel,
- b. d'évoluer favorablement dans un milieu professionnel artisanal et industriel,
- c. de développer avec efficacité son sens pratique et
- d. d'assumer des tâches de cadre et d'assurer l'exécution de ses tâches de manière autonome voire indépendante.

##### **Art. 5 Langue**

<sup>1</sup> L'enseignement et l'évaluation d'une matière ou d'un module interviennent en français.

<sup>2</sup> Le français forme la langue administrative des communications du Cours.

#### **II. Admission**

##### **Art. 7 Conditions préalables**

La personne candidate à l'admission au Cours doit être titulaire :

- a. d'un certificat fédéral de capacité de fromager, de laitier ou de technologue en industrie laitière ou
- b. d'un certificat fédéral de capacité d'une profession du domaine des transformations alimentaires et peut justifier d'une expérience pratique suffisante dans une exploitation de transformation laitière sur la base d'une appréciation faite par l'École.

##### **Art. 8 Procédure d'admission**

Les responsables du Cours décident définitivement, au vu du profil du technologue en industrie laitière avec brevet fédéral et des places de formation disponibles, de l'admission de la personne candidate sur la base de son dossier de candidature.